



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022 19H00 **Séance ordinaire**

Étaient présents : Catherine Prévost, Richard Cholière, Manolette Amorès, Ludivine Delhostal, Elisabeth Thanron-Lescure, Philippe Ract-Mugnerot, Guillaume Hoguet, Claudine Lechevallier, Laurent Mandron.

Était absent : Thanh Bui

Secrétaire de séance : Elisabeth Thanron-Lescure

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2022 :

Le compte rendu et l'ensemble des délibérations ont été approuvés dans leur intégralité par l'ensemble des membres du conseil.

II. LOCAL DES P'TITS CAFÉS ET DU CLUB DE L'AMITIÉ :

Les travaux sont terminés. Il reste juste quelques retouches de peinture sur volets et garde-corps.

Un rafraîchissement de peinture sera fait après le déménagement des armoires et bibliothèques de l'étage.

La location de cet appartement est envisagée dès le début 2023.

Mme le Maire a profité d'un passage à Montillot de Mme Tardivon, gérant d'immeubles, pour faire visiter cet appartement.

Sa réponse est la suivante : « Logement de type F4, pouvant être proposé pour un loyer mensuel de 600€. En ma qualité de gérante d'immeuble, je peux m'occuper de la recherche de locataires (+montage du dossier), de la rédaction du bail et des états des lieux d'entrée et de sortie. Mes honoraires pour l'ensemble de la prestation s'élèveront à 414€ TTC »

Cette proposition dans son intégralité est approuvée par l'ensemble des membres du Conseil.

Il reviendra au conseil de faire le choix du locataire après la présentation par Mme Tardivon de l'ensemble des dossiers sélectionnés par elle-même.

Les revenus du locataire devront représenter 3 fois le montant du loyer.

Un loyer d'avance sera demandé.

III. TRAVAUX DE LA FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS :

Mr Le Gallic a débuté les travaux et a constaté une anomalie sur l'assainissement. En effet, le diamètre du tuyau d'évacuation n'étant pas conforme, il a fallu creuser une tranchée pour le changer.

Mme le Maire nous fait part de différents tarifs concernant les travaux d'isolation de ce local. L'ensemble des membres du conseil valide une isolation en laine de verre entre 100 et 150. Le montant des différents travaux ne devrait pas dépasser 1000€. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

Concernant le chauffage, il avait été envisagé de mettre un poêle à granules. Compte tenu de la cherté des granules, du maintien d'une température très modérée les jours où ce local n'est pas utilisé mais de la nécessité de chauffer ce local les 2 jours et demi de son utilisation par les associations, une réflexion est menée par Mme le Maire avec questionnement à l'ensemble des membres du conseil pour l'acquisition de radiateurs électriques programmables et les plus économiques possibles.

Un point devra être fait pour savoir s'il faut tirer une ligne d'électricité supplémentaire.

Mr LE GALLIC doit participer à une formation d'habilitation aux travaux d'électricité. Cette formation est obligatoire et est valable 5 ans. Cette formation a un coût de 420€. Après renseignement par Mme Delhostal, elle ne peut pas être prise en charge dans le cadre du CPF (compte professionnel de formation).

IV SDEY :

Approbation de l'ensemble des membres du conseil pour l'installation de 4 points lumineux supplémentaires dans la commune pour un montant de 7200€ HT, subvention déjà déduite, récupération de la TVA par le SDEY.

V BÂCHES INCENDIE :

Les travaux d'installation seront programmés début 2023.

VI RÉUNION DES ASSOCIATIONS :

Elle sera programmée le samedi 5 novembre à 10h30.

VI FLEURISSEMENT DU VILLAGE ET DÉSHÉRBAGE DU CIMETIÈRE :

Une réflexion est en cours pour le fleurissement du village et sur les solutions les plus adaptées pour limiter les mauvaises herbes au cimetière car comme tout le monde le sait les désherbants sont interdits.

VII DIVERS :

- **Arbres à l'entrée de la commune** : Il est demandé à chacun de lire le diagnostic envoyé par Mme LOUIS qui doit recontacter Mme le Maire

- **Mr Thanh** a adressé en mairie copie du courrier qui a été adressé à Mr et Mme Champagnat concernant la nuisance de la pompe à chaleur installée entre les deux habitations.

- **Repas de la St Vincent** : le dernier week end de janvier à la salle des fêtes de Montillot

- **Salle des fêtes** : En 2022 elle a été louée pour 800€. Des dates sont retenues pour de futures locations : association de motards à l'ascension, association de chiens courants en avril, mariage en mai et en juin 2023.

VIII DIFFÉRENTES DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CONSEIL :

- **Pour le logement de la poste** : gestion par Mme Tardivon de la recherche de locataires, de la gestion du bail, de l'état des lieux d'entrée et de sortie pour un montant de 414€.

- **Futur local des associations** : Divers travaux d'isolation, d'électricité et de peinture estimés pour un montant de 1000€

- **SDEY** : installation de 4 points lumineux supplémentaires dans le village pour un montant de 7200€.

- **Réparation du nettoyeur haute pression** : un devis de 1530€ a été approuvé .

- **Dossiers BENSOUSSAN et JEANNOT** en cours d'être finalisé en sachant que les frais :

- d'annonce dans l'Yonne Républicaine

- du commissaire enquêteur

- du géomètre, seront à facturer aux demandeurs.

Est approuvé également la désaffectation des chemins, suite aux dossiers Messieurs JEANNOT et BEN SOUSSAN.

- **Révision des statuts** : à partir de 2026 les communautés de commune vont récupérer les assainissements. Puisaye-Forterre et Véolia sont candidats. Afin d'anticiper sur cet avenir et compte tenu du bon fonctionnement du lagunage, la commune de Montillot souhaite garder la gestion de l'assainissement.

- **Violences faites aux femmes** : l'association des maires de France par le biais de la Préfecture propose la désignation d'un élu relais référent qui serait formé notamment concernant l'accès aux droits au niveau départemental. L'ensemble des membres du conseil ne se sent pas, même après formation, être en capacité de gérer ce genre de situation, Mme le Maire fera le relais si besoin.

- **Plan comptable** : Passage du compte M14 en nomenclature M57 à partir du 01/01/2023.

- **Affouages** : Vente à 4€ le stère. 5 personnes ont déposé des dossiers d'inscriptions.

- **Sapins** : Renouvellement de la proposition de l'achat par la commune de sapins qui seront placés près des domiciles pour être décorés par les habitants. L'an passé 52 sapins avaient été commandés. Il est acté également la commande d'un sapin pour l'église, un sapin pour la salle des fêtes, 2 sapins devant la mairie et 1 sapin pour l'école.

- **Budget** : Décisions modificatives budgétaires. Des ajustements sont à faire sur différents comptes.

- **La Scène dans l'Yonne, CIE de théâtre** souhaiterait présenter un spectacle les 25 et 26 février moyennant une participation du public de 12€. Une petite partie de cette participation serait reversée à la commune ainsi que le don d'une dizaine de places pour dédommagement de l'électricité car cette compagnie demande la gratuité de la location de la salle.

- **Le chanteur Arnaud ASKOY, interprète de chansons de Jacques Brel** pourrait également proposer un récital dont le montant des places serait entre 18 et 20€ dont une partie serait reversé à une association contre la maladie de Parkinson.

Fin de la séance 21h00

Signature du Maire :

Signature de la secrétaire de séance :

Signatures des conseillers présents :

Liste des délibérations

NUMERO	OBJET
2022_DE_052	Délibération portant désaffectation partielle du chemin rural n°9 après enquête
2022_DE_054	Modification des statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre
2022_DE_055	Affouages 2022/2023
2022_DE_056	Passage à la nomenclature M57 développée
2022_DE_057	Mise en location du logement communal par SARLU TARDIVON GERANCE
2022_DE_058	Vote de crédits supplémentaires - montillot
2022_DE_059	Travaux d'éclairage public participation financière de la commune de Montillot